



Amqui, le 23 janvier 2013

***À l'attention de la ministre Martine Ouellet et des membres de la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles***

**Objet : L'avenir du projet de déclasserement de Gentilly-2**

Au nom de mes collègues du Regroupement des municipalités du Québec pour un futur énergétique socialement responsable (RMQ-FÉSR), maires, mairesses et préfets de MRC dont les municipalités se sont formellement engagées, par résolution, à soutenir l'abandon de la filière nucléaire au Québec, je tiens à féliciter le gouvernement du Québec pour la rapidité avec laquelle il a concrétisé sa promesse de procéder au démantèlement de la centrale nucléaire Gentilly-2.

Depuis 2009, les municipalités que je représente favorisent le projet de démantèlement du réacteur nucléaire que votre gouvernement a mis de l'avant. Pour nous, engagés à favoriser au Québec l'émergence d'une politique énergétique efficace, décentralisée et socialement acceptable, l'abandon du nucléaire doit être une priorité.

Une telle politique prioriserait la conservation de l'énergie, l'efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable de manière décentralisée. L'application de cette politique serait l'occasion de mettre à contribution toutes les municipalités du Québec. À cette fin, nous préconisons qu'une partie de l'investissement de 1,9 milliard de dollars annoncé en 2008 et prévu pour la reconstruction de Gentilly-2 soit mis à la disposition du milieu municipal. Les municipalités du Québec auraient ainsi les moyens de contribuer de manière active à la réalisation d'une telle vision.

**La commission parlementaire et le fonds de diversification économique :**

La tenue d'une commission parlementaire sur le démantèlement du site nucléaire de G 2 permettra au gouvernement de recueillir les avis de la population sur les principaux enjeux auxquels il sera confronté suite à sa décision. Dans ce contexte nous souhaitons vous transmettre ainsi qu'aux membres de la commission le libellé de la résolution ayant obtenu l'adhésion d'un grand nombre de municipalités du Québec.

Cette résolution définit bien les raisons motivant notre détermination à mettre un frein à la filière nucléaire au Québec et précise les orientations alternatives que nous souhaiterions voir le gouvernement mettre de l'avant. Ces orientations prioriseraient la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique et si nécessaire la production de nouvelle énergie par les énergies renouvelables.

## **Priorité à la conservation de l'énergie et à l'efficacité énergétique**

Pour de nombreuses raisons, tant énergétiques, qu'économiques, environnementales et sociales, la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique devraient être la pierre d'assise de la future politique énergétique du Québec.

Parmi les mesures à mettre de l'avant, nous préconisons l'élaboration de vastes programmes de réhabilitation immobilière, en collaboration avec toutes les municipalités du Québec, ainsi qu'avec les groupes locaux de professionnels et de travailleurs.

Cette politique, tout en contribuant à la sécurité d'approvisionnement en énergie du Québec, permettrait de solutionner le grave problème de la dévitalisation de nos communautés en stimulant la création d'emplois dans chacune de nos municipalités, des emplois diversifiés s'adressant à tous les secteurs de la construction. Un tel chantier contribuerait à l'enrichissement collectif du Québec.

## **La production de nouvelle énergie par les renouvelables**

Le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle. L'aide financière accordée à nos municipalités permettrait de les développer en harmonie avec les citoyens qui habitent le territoire. À cet égard, la politique énergétique du gouvernement qui vous a précédé n'a pas été en mesure d'associer les collectivités locales. Une approche décentralisée associerait dès le départ nos communautés à cette belle et grande aventure.

## **Le fonds de diversification économique.**

L'annonce de la création d'un fonds généreux de diversification économique pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec est une initiative qui démontre l'intérêt du gouvernement à supporter les communautés plus spécifiquement touchées par l'annonce du démantèlement du site nucléaire de G 2.

Pour notre part, nous espérons que les initiatives qui découleront de ce fonds de diversification économique offriront des exemples de projets structurants applicables pour l'ensemble du Québec et contribueront à la nécessaire modernisation de nos façons de produire et distribuer l'énergie au Québec.



## Proposition de partenariat

À ce jour, une résolution intitulée : *Le sort du nucléaire au Québec : un choix de société !* a été adoptée par 340 municipalités québécoises. Nous souhaitons que celle-ci soit portée à l'attention des membres de la commission.

Pour ces municipalités, les différentes étapes menant à la production de l'énergie électronucléaire ainsi que la gestion des déchets radioactifs que celle-ci génère comportent des risques ayant des conséquences irrémédiables sur les écosystèmes naturels et sur la santé des humains.

Par leur adhésion à cette résolution, ces municipalités affirment ainsi leur volonté de promouvoir pour le Québec l'abandon de la filière nucléaire et l'adoption par le gouvernement du Québec d'une politique énergétique moderne et socialement responsable.

Nous souhaitons offrir au gouvernement du Québec et aux membres de la commission notre solidarité au cours des années à venir. Le sens des responsabilités qui anime les élus municipaux contribuera à vous permettre de réaliser le rêve de la grande majorité des Québécois et Québécoises...

Pour nos enfants et les enfants de nos enfants, sortons le Québec du nucléaire !

Gaëtan Ruest, ing.  
Maire d'Amqui et représentant RMQ-FÉSR

cc.

Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire et ministre des Transports

Martine Ouellette, ministre des Ressources naturelles

Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec

Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités

## Le sort du nucléaire au Québec : « Un choix de société! »

### *Résolution*

- CONSIDÉRANT que les différentes étapes menant à la production de l'énergie électronucléaire, ainsi que la gestion des déchets radioactifs que celle-ci génère, comportent des risques ayant des conséquences irrémédiables sur les écosystèmes naturels et sur la santé des humains;
- CONSIDÉRANT que l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et conduisent à la prolifération des armes nucléaires;
- CONSIDÉRANT que l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années;
- CONSIDÉRANT que les dérivés de l'uranium produits par les réacteurs nucléaires facilitent la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;
- CONSIDÉRANT qu'un accident ou une attaque terroriste à Gentilly-2 pourrait mener à une fusion du cœur du réacteur et/ou à un déversement de déchets radioactifs, ce qui rendrait inhabitable pour des décennies une partie importante du territoire du Québec et en ruinerait l'économie;
- CONSIDÉRANT que la poursuite de la production d'électricité à G-2 ajouterait chaque année une centaine de tonnes de déchets hautement radioactifs aux 2,500 tonnes actuellement entreposées sur le site alors qu'aucun pays n'a, à ce jour, trouvé de solution durable pour en assurer la gestion;
- CONSIDÉRANT que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent; et que la SGDN sollicite toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;
- CONSIDÉRANT le fait que le Canada, premier exportateur mondial d'uranium et membre du Global Nuclear Energy Partnership avec ses partenaires Australiens, Russes, Américains et Français, a participé à des discussions internationales où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients;
- CONSIDÉRANT qu'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008; (1)
- CONSIDÉRANT que les coûts de réfection des réacteurs nucléaires aux États-Unis comme en Ontario ont largement dépassé les prévisions; que les retards considérables accumulés et les déboires financiers dans lesquels s'enfoncent la Société de l'énergie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement de cette province dans le dossier du réacteur de Pointe Lepreau confirment cette tendance; et que le coût prévu par Hydro-Québec pour la réfection de Gentilly-2 a déjà plus que doublé depuis 2002, passant de 845 millions à 1,9 milliard de dollars;
- CONSIDÉRANT que le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

Il est proposé par : .....

appuyé par : .....

**Que la municipalité de .....adopte la présente résolution et qu'elle engage le gouvernement du Québec à :**

- A) Renoncer à son projet actuel de reconstruction du réacteur nucléaire Gentilly-2;
- B) Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le déclassé de réacteurs nucléaires; par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales; par le monitoring de la radioactivité sur le site et sur l'ensemble du territoire québécois;
- C) Décréter l'abandon de l'électronucléaire sur le territoire du Québec, affirmant ainsi le refus du Québec d'être désigné par la SGDN comme province bénéficiant du nucléaire, et légiférer pour interdire en territoire québécois l'entreposage permanent en surface ainsi que l'enfouissement permanent des déchets radioactifs produits au Québec, au Canada ou d'ailleurs dans le monde;
- D) Décréter rapidement un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement inuit du Labrador (celui-ci pour l'exploration), et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
- E) Transférer aux municipalités une partie des milliards de dollars prévus pour la reconstruction de G-2 et l'acquisition du réacteur nucléaire de Pointe Lepreau, afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelle énergie par diverses formes d'énergie douce et renouvelable qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;

**Et qu'elle recommande à chacune des municipalités du Québec :**

- 1) D'interdire par résolution formelle l'entreposage et l'enfouissement temporaire ou permanent des déchets radioactifs sur son territoire;
- 2) D'aviser le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, la SGDN et Hydro-Québec de la décision de la municipalité d'interdire, sur son territoire, la gestion temporaire ou permanente des déchets nucléaires produits en territoire québécois ou à l'extérieur du Québec;
- 3) De recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'une loi visant à interdire au Québec l'entreposage permanent en surface ou en sous-sol des déchets radioactifs;
- 4) D'insérer dans le schéma d'aménagement de la municipalité les mesures appropriées afin d'interdire l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium sur son territoire.

(1) Référence : motion déposée à l'Assemblée nationale par monsieur Camil Bouchard, député du P.Q. du comté de Vachon, appuyée par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Julie Boulet, députée du PLQ du comté de Laviolette, et par monsieur Simon-Pierre Diamond, député de l'ADQ du comté de Marguerite-d'Youville, le jeudi 30 octobre 2008, laquelle motion stipulant : « *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »